

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA POSITION DU CHEF SUR L'IMMIGRATION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier le chef du parti socialiste, flanqué de ses quelque 30 camarades, tous des excentriques dans leurs particularités respectives, faisait devant cette Chambre ses commentaires de chef de son parti sur la Loi sur l'immigration. La première partie de son discours, c'est de l'histoire et de la littérature.

Dans la deuxième partie, il emprunte le message des groupes de pression qui sont contre l'attitude du gouvernement.

Dans la troisième partie, ça devient évident qu'il ne vit pas en 1987, ses références principales étant 1914 et 1939.

Il critique la position du gouvernement sans l'avoir lue, déclarant même fausseté dans son discours n'avoir pas reçu une lettre du ministre en réponse à des informations qu'il avait lui-même demandées.

Dans sa conclusion, le chef socialiste déclare qu'il veut mettre fin aux abus, proscrire le terrorisme, mais il n'accepte aucun de nos moyens et, ce qui est encore pis pour un chef de parti, n'en propose aucun.

Comme d'habitude, hier, le chef socialiste a joué avec le négativisme, l'imprécision, la démagogie et l'opportunisme.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SUR LES COURS D'EAU

LES ACCIDENTS MORTELS DE DESCENTE DE RAPIDES—ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE RÉGLEMENTATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, depuis un an en Colombie-Britannique, 12 personnes sont mortes par suite d'accidents de descente de rapides sur radeau pneumatique. Six de ces morts tragiques sont survenues le mois dernier seulement.

J'ai reçu une lettre de K.W. Stevenson, qui est président de General Paint de Vancouver. Il a perdu sa fille Marie, âgée de 32 ans, dans la rivière Elaho au nord de Squamish. M. Stevenson écrit ceci:

Je crois sincèrement que le gouvernement doit adopter une réglementation pour toutes les rivières afin d'épargner à d'autres familles la perte que nous avons subie.

Je suis persuadé que tous les députés partagent sa peine à la suite de cette tragédie.

Je veux rappeler au ministre des Transports (M. Crosbie) qu'en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada, il incombe au gouvernement fédéral et à son ministère d'imposer des règlements et de faire respecter des normes de sécurité sur les cours d'eau.

Je voudrais offrir la collaboration du Nouveau parti démocratique si le gouvernement a besoin d'une mesure législative pour renforcer les normes de sécurité régissant le matériel de descente de rapides et la compétence des guides. J'ai eu le plaisir de faire de la descente sur le fleuve Fraser et la rivière Thompson, comme vous avez peut-être pu le faire vous-même,

Article 21 du Règlement

monsieur le Président. C'est très amusant et une c'est une excellente industrie touristique. Il faut cependant veiller à ce que des tragédies de ce genre ne se reproduisent plus.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'IMMIGRATION—LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, pour la majorité des Canadiens, le Canada doit être un refuge sûr pour les réfugiés authentiques. Les gens souhaitent qu'un esprit de justice et de compassion anime le système d'immigration.

Cependant, devant les abus répétés, le gouvernement a raison de rendre plus rigoureux le processus de détermination du statut de réfugié, de veiller à la conformité des visas et de sévir en cas d'infraction.

Or, sur la question des réfugiés, la position des députés du Nouveau parti démocratique est ambiguë. Selon le chef de ce parti (M. Broadbent), il faut rendre le système plus rigoureux, tandis que nombre de ses partisans ont retardé l'adoption des projets de loi touchant l'immigration parce qu'ils les considéraient trop durs.

Si le NPD n'avait pas fait obstacle aux tentatives antérieures de modification de la législation sur l'immigration, le rappel du Parlement n'aurait peut-être pas été nécessaire.

● (1410)

Le Nouveau parti démocratique doit cesser de retarder l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration. Le chef du NPD doit inviter fermement un certain nombre de ses loyaux partisans à agir de façon responsable parce que le Canada mérite beaucoup mieux.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS EXIGÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE CARTES DE CRÉDIT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à la fin des années 70 et au début des années 80, les taux d'intérêt étaient élevés. Le taux d'escompte dépassait 20 p. 100. Les émetteurs de cartes de crédit, les grands magasins et les compagnies d'essence exigeaient autour de 25 p. 100 sur les soldes débiteurs. Quand les taux d'intérêt ont fortement diminué, ceux exigés par ces entreprises n'ont pas bougé.

Ce n'est qu'après des questions à la Chambre et la publication plus tôt cette année du rapport du comité des finances qui critiquait les taux élevés que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a prévenu les sociétés qui font crédit qu'elles devaient abaisser leurs taux, sinon une loi serait présentée au Parlement.